



SAINT-DIZIER - DER et BLAISE **tous unis pour la biodiversité !**



Projet participatif : « Devine qui vient nicher chez moi ? »

L'objectif de ce projet est d'amener le grand public du territoire de la communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise à prendre conscience de l'intérêt de préserver la biodiversité de proximité et de sensibiliser chaque citoyen au rôle qu'il peut assurer dans ce domaine en contribuant à un suivi participatif d'occupation de nichoirs.

Des nichoirs pour compenser la raréfaction des sites naturels.

Les oiseaux font partie de notre environnement proche. Au fil des suivis qu'elle réalise annuellement, la LPO alerte sur la diminution marquée de leurs effectifs. Le Coucou gris, l'Hirondelle rustique, le Pinson des arbres, le Chardonneret élégant, l'Alouette des champs, le Moineau domestique... les espèces les plus communes et familières sont concernées par cette érosion.

Cet effondrement des espèces communes est désormais constaté par le grand public qui nous sollicite régulièrement au regard des observations réalisés dans leur proximité et en particulier lors du nourrissage hivernal.

L'usage intensif de produits phytosanitaires impactant la ressource (les insectes) et la destruction des milieux naturels (haies, zones humides...) sont parmi les causes principales de cette situation alarmante.

Des solutions existent toutefois. Si certaines dépendent de politiques et de décisions à prendre à l'échelle nationale voire internationale, d'autres peuvent être expérimentées au niveau individuel.

De nombreux oiseaux installent leur nid dans une cavité : arbre creux, trou dans un mur, espace sous un toit. L'abandon des vergers, la coupe des vieux arbres, la démolition ou la rénovation des bâtiments anciens ne facilitent pas l'existence de ces espèces qui peinent alors à trouver des sites favorables à la nidification.

Pour suppléer à cette disparition, disposer des nichoirs adaptés aux oiseaux cavernicoles est une alternative « facile et efficace » à mettre en œuvre.

Descriptif du projet



Dans le cadre de "Saint-Dizier, Der et Blaise : tous engagés pour la biodiversité", projet d'animation territoriale lauréat de l'appel à projet MobBiodiv 2020 porté par le ministère de la Transition écologique, la LPO Champagne-Ardenne souhaite engager un suivi participatif de la nidification et fait donc appel au grand public avec une double sollicitation : la pose de nichoirs et l'identification des espèces qui viennent y déposer leurs œufs afin de mieux les connaître et de pouvoir mieux les protéger.

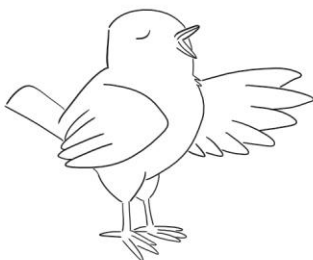
Les informations collectées dans le cadre de cette enquête contribueront à une meilleure connaissance de la dynamique des espèces cavernicoles et en particulier les mésanges bleues ou charbonnières, espèces présentes en ville et à la campagne.

Dans cette intention et dans un 1^{er} temps, il s'agira d'installer à minima une trentaine de nichoirs (particuliers, établissements scolaires, collectivités...) sur trois secteurs distincts du territoire de la communauté d'agglomération :

- Un ou deux villages voisins en milieu majoritairement agricole
- Un ou deux villages voisins en vallée (Marne, Blaise)
- Un ou deux quartiers attenants de Saint-Dizier.

Pour compléter l'enquête et augmenter la récolte d'informations, d'autres secteurs de la communauté d'agglomération pourront également être dotés de nichoirs par la suite.

- La LPO Champagne-Ardenne assure la fourniture et/ou la pose des nichoirs (*la pose pourra également être réalisée par les participants en suivant les indications apportées par la LPO*). Afin de maximiser les chances d'occupation, la pose des nichoirs sera assurée à l'automne et au début de l'hiver.
- Les participants s'engagent à faire un suivi annuel d'occupation (quelles espèces, combien de nidification dans la saison...) en respectant les règles de pose (si la pose est réalisée par le participant) et d'observation. Chaque observateur aura à déterminer :
 - Quelle espèce s'est installée dans le nichoir,
 - A quelle période de l'année,
 - La date d'éclosion (en repérant les allers et venues des parents pour assurer l'alimentation des oisillons)
 - La date d'envol des jeunes et si possible à en estimer leur nombre.
- Les participants s'engagent à nettoyer leur(s) nichoir (s) chaque année après la période de nidification.
- La LPO s'engage à faire une restitution publique des résultats obtenus dès que ceux-ci seront significatifs.



FICHE D'INSCRIPTION

Mr et/ou Mme :

Adresse :

.....

.....

Tél :

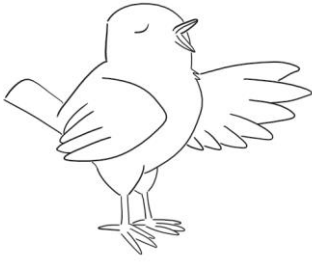
Mail :

- Je souhaite accueillir un ou plusieurs nichoirs. Je dispose d'un ou plusieurs endroits adaptés (arbre élevé, mur...) sur lesquels je peux installer ce ou ces nichoirs (*sachant qu'ils doivent être installés dans un endroit calme à au moins 2m du sol, à l'abri des prédateurs et notamment des chats*)
- Je souhaite :
 - Que le ou les nichoirs soi(en)t posé(s) par mes soins,
 - Que la LPO procède à la pose de ou des nichoirs
- Je m'engage à respecter la charte en annexe qui précise quelques règles de base pour la pose du ou des nichoirs, leur entretien et les règles d'observation.
- Je m'engage à transmettre chaque année mes observations avant le..... (*à voir comment on procède fiche de renseignements à renvoyer par courrier ou à renseigner directement sur site Internet*)

Le :

Mr et/ou Mme :

Signature



CHARTE DE L'OBSERVATEUR

Règles de base pour la pose de nichoirs

Le nichoir ne doit jamais être installé en plein soleil ou l'ombre complète. Le trou d'envol doit être à l'opposé des vents dominants et le nichoir légèrement penché vers l'avant pour protéger les occupants des intempéries. Une orientation Est-Sud-Est du trou d'envol est conseillée.

Le nichoir doit être installé dans un endroit relativement calme, sur un mur ou un arbre à deux mètres du sol au moins (et pas à plus de cinq mètres. N'oubliez pas que vous aurez à le nettoyer chaque année à l'automne). Evitez de disposer le nichoir au faite d'un mur ou à proximité de branches horizontales qui pourraient faciliter l'accès aux chats ou à d'autres prédateurs.

Deux nichoirs destinés à une même espèce doivent être éloignés d'au moins 30 mètres.

Veillez à ce que le nichoir soit solidement fixé. Pour éviter de blesser l'arbre et pour resserrer la fixation du nichoir, veillez à disposer un ou deux petits morceaux de bois entre le tronc et le fil de fixation.

Si après 2 ou 3 ans, le nichoir n'a jamais été occupé, vérifiez que vous avez bien respectés ces conseils et recherchez un autre emplacement.

Le suivi et l'entretien

N'entrez pas dans la vie intime de vos hôtes en ouvrant le nichoir durant la période de nidification (d'avril à juillet). Ils risqueraient d'abandonner leur progéniture. Vous pouvez suivre à distance les allées et venues des adultes et les premières sorties des jeunes.

Après la nidification, à l'automne, retirez l'ancien nid (les passereaux n'utilisent pas le même nid d'une année sur l'autre). En octobre, les parents et les jeunes sont généralement partis en migration.

Videz le nichoir de tous les matériaux. Vous pouvez gratter l'intérieur avec une spatule ou une brosse métallique.

Si nécessaire (notamment après plusieurs années d'utilisation), consolidez ou réparez-le. Vérifiez la solidité de la fixation.

Afin d'assurer une meilleure protection du bois, vous pouvez également le lasurer avec de l'huile de lin ou de la cire d'abeille.